

PEP-PAPI GARONNE AMONT

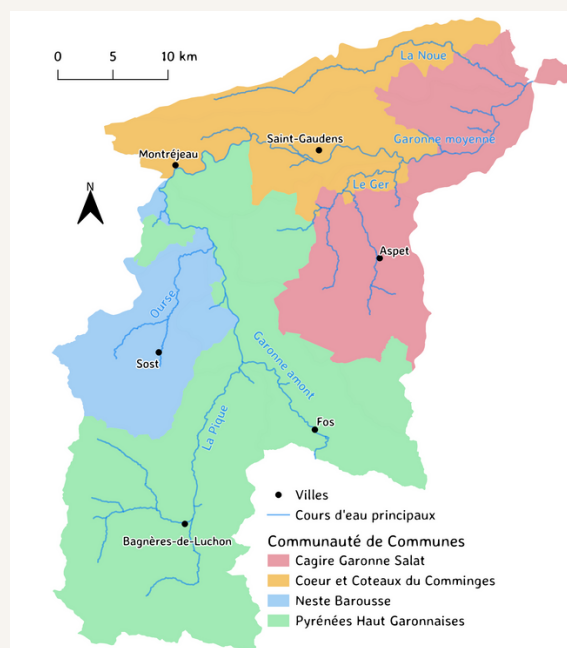
Syndicat Mixte Garonne Amont



LE PEP-PAPI GARONNE AMONT

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) est la première phase opérationnelle locale de la mise en place d'une Stratégie de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle locale sur le bassin versant amont de la Garonne. Ce territoire n'est pas identifié dans la liste des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) et n'est donc ainsi pas doté d'un document de Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Le périmètre du PEP-PAPI Garonne Amont regroupe 173 communes, sur 4 Communautés de Communes et 2 départements en région Occitanie. Le but vise la mise en place d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque, du fait de la vulnérabilité de ce territoire face aux inondations (dommages fréquents et coûteux suite aux crues successives, notamment les crues récentes depuis 2013). Cette politique globale va au-delà des simples ouvrages de protection et intègre également les objectifs de réduction de la vulnérabilité, d'amélioration de la surveillance et de l'alerte sur le bassin versant, et la problématique inondation dans l'urbanisme.



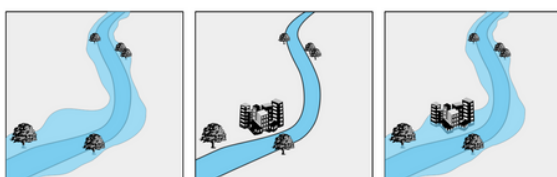
Cette démarche de portage d'un PEP-PAPI par le SMGA, au-delà des actions et études qui seront menées lors de sa réalisation, vise à aboutir à la construction d'un PAPI complet, dont les actions pourront être sélectionnées, ébauchées et construites lors du PEP-PAPI. Cette démarche constitue aussi un outil de financement (Fonds BARNIER, co-financements).

LES RISQUES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

Les risques majeurs du territoire relatifs aux inondations sont :

- L'inondation par débordement
- Les crues torrentielles
- Les remontées de nappes

Les principaux enjeux du territoire en lien avec ces risques concernent les infrastructures (voiries, habitations, ...) et les activités économiques (agriculture, campings, ...).



Aléa
Crue du cours d'eau avec débordement dans le lit majeur

Enjeu
Personnes, bien, activités économiques, etc.

Risque
Inondation de gravité variable selon l'aléa (ampleur de la crue) et l'enjeu (vulnérabilité)

Source : Office International de l'Eau

Le **risque inondation** correspond à la confrontation sur un même lieu géographique d'un **aléa** (une inondation potentiellement dangereuse) avec des **enjeux** (humains, économiques, ou environnementaux) susceptibles de subir des dommages ou des préjudices.

LE PROGRAMME D'ACTION

Le PEP-PAPI Garonne Amont comporte 35 fiches actions réparties en 8 axes d'intervention pour un montant total estimé à 1 198 972 euros (TTC).

LES OBJECTIFS

- Répondre à des besoins constatés (impacts territoriaux, échéances réglementaires, mise en œuvre opérationnelle de la compétence GEMAPI sur le volet PI).
- Réduire la vulnérabilité des territoires et développer leur résilience.
- Apporter un soutien financier et un appui technique aux maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de mesures de prévention et de réduction des risques.
- S'inscrire dans une continuité d'actions (PGRI, plan Garonne, SDAGE, SAGE, PTGA, STePRIM, SCOT, PPG, ...).
- Elaborer le futur PAPI complet.

LES AXES D'INTERVENTION ET LES ACTIONS

Le PEP-PAPI Garonne Amont décline une stratégie de lutte contre les inondations selon le cahier des charges « PAPI 3 2021 » en vigueur. 35 fiches actions sont réparties en 8 axes d'intervention :

- Axe 0 : Animation
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

L'axe 1 est l'axe le plus développé dans le cadre du PEP-PAPI Garonne Amont. Il comprend 14 fiches sur les 35 au total. Cela s'explique par le manque de connaissance du risque inondation pour les crues fréquentes (Q2, Q5, Q10) qui touchent plusieurs communes du territoire comme par exemple Barbazan, Galié, Gourdan-Polignan, ... Les études de vulnérabilité prévues dans cet axe sont donc indispensables pour acquérir la connaissance des phénomènes pour les crues fréquentes et ainsi prévoir une stratégie adaptée pour réduire le risque inondation vis-à-vis des enjeux.

A noter que la phase travaux visant à réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aura lieu dans le PAPI complet.



FONDS BARNIER

Le **Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs** (FPRNM), dit **Fonds Barnier**, permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Le Fonds Barnier est alimenté par un prélèvement de 12 % sur la prime catastrophes naturelles des contrats d'assurance habitation et automobile. Le PEP-PAPI Garonne Amont sera subventionné par le FPRNM à 51%.

Pour rappel, le montant total du PEP-PAPI a été estimé à 1 198 972 euros TTC dont 1 050 172 € éligibles aux aides.

AUTRES FINANCEURS

Les autres financeurs du PEP-PAPI Garonne Amont sont la Région Occitanie (16%), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (6%) ainsi que le Conseil Départemental de la Haute Garonne (3%).

Le reste à charge du SMGA s'élève à 250 684,10 euros, soit 24%.

ANIMATION

Le Syndicat Mixte Garonne Amont est la structure pilote de toute la démarche de l'élaboration du PEP-PAPI du bassin versant de la Garonne Amont. Il assure la coordination globale du programme, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et réuni de manière régulière ses différentes instances de gouvernance.

L'animation de ce programme repose sur 1,5 ETP (Equivalent Temps Plein) sur la période 2023 - 2024.

DOCUMENTS DISPONIBLES

L'ensemble des documents produits dans le cadre du PEP-PAPI Garonne Amont est disponibles sur le site internet.

COHERENCE DE LA DEMARCHE

Ce travail est en cohérence avec la démarche d'étude globale menée par le SMGA visant à la mise en place d'un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau sur le territoire concerné ainsi que l'ensemble des démarches structurantes et documents cadres (PGRI, SDAGE, SAGE, PPRI, Projet de Territoire Garonn'Amont, SCOT, ...).

Un travail particulier est mené sur le volet torrentiel. En effet, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises porte la démarche de Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRiM) à laquelle le SMGA collabore pour l'articulation des actions sur le volet torrentiel.

L'impact de la crue récente de 2013, et de celles restant en mémoire, allié au contexte du réchauffement climatique et de la modification de l'occurrence des événements pluvio-météorologiques extrêmes, met en exergue la nécessité d'accompagner les communes et les collectivités sur la prévention des inondations et la gestion de crise, notamment pré et post opérationnelle. Notons que les phénomènes de crues torrentielles soulignent l'importance de l'intégration de la problématique transport solide sur les bassins versants amont.

NOUS CONTACTER

HÔTEL DE LASSUS - 6 RUE DU BARRY
31210 MONTREJEAU
Tél : 05 62 00 79 38

Mail :

contact@sm-garonne-amont.fr

Site internet :

<https://sm-garonne-amont.fr/>